

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**11 DÉCEMBRE 2017
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 décembre 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :

- 17. Appel d'offres – Services professionnels – Construction d'une rue industrielle
Annulation de l'appel d'offres*
- 18. Appels d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'actuaire et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Motif de la modification de la vitesse de la Montée de la Baronnie
- Crainte exprimée quant aux nuisances du transport lourd sur la montée de la Baronnie
- Montant de la modification au règlement 852

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

A-2017-59 Règlement 852-1 modifiant le règlement 852 décrétant la reconstruction du chemin de la Baronnie (entre le 3200 chemin de la Baronnie et la montée de la Baronnie) afin d'augmenter le coût des travaux et d'en prévoir le financement

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 852-1 modifiant le règlement 852 décrétant la reconstruction du chemin de la Baronnie (entre le 3200 chemin de la Baronnie et la montée de la Baronnie).

2017-528 Adoption – Projet de règlement 852-1 modifiant le règlement 852 décrétant la reconstruction du chemin de la Baronnie (entre le 3200 chemin de la Baronnie et la montée de la Baronnie) afin d’augmenter le coût des travaux et d’en prévoir le financement

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 852-1 modifiant le règlement 852 décrétant la reconstruction du chemin de la Baronnie (entre le 3200 chemin de la Baronnie et la montée de la Baronnie) afin d'augmenter le coût des travaux et d'en prévoir le financement.

ADOPTÉE.

2017-529 Adoption – Règlement 534-64 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de modifier les jours d’interdiction de stationnement en lien avec les jours de collectes de matières résiduelles

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-64 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de modifier les jours d'interdiction de stationnement en lien avec les jours de collectes de matières résiduelles.

ADOPTÉE.

2017-530 Adoption – Règlement 534-65 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 70 km/h sur la montée de la Baronnie

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-65 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 70 km/h sur la montée de la Baronnie.

ADOPTÉE.

2017-531 Adoption – Règlement 631-36 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-36 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2017-532 Adoption – Règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d'augmenter le capital de subvention pour 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d'augmenter le capital de subvention pour 2017.

ADOPTÉE.

2017-533 Adoption – Règlement 864 autorisant sur les chemins municipaux le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 864 autorisant sur les chemins municipaux le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

ADOPTÉE.

2017-534 Adoption – Règlement 865 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 865 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2018.

ADOPTÉE.

2017-535 Adoption – Règlement 866 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage et le nettoyage des bassins de sédimentation localisés sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 866 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage et le nettoyage des bassins de sédimentation localisés sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2018.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-536 **Bail pour le Marché de Noël Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le bail à intervenir entre Gestion Chalima inc. et la Ville de Varennes; tel bail est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2017-537 **Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes 2018 et sur les comptes passés dus**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit indiqué, à compter du 1^{er} janvier 2018, sur tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives;

QUE le principal de tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE.

2017-538 **Budget 2018 Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 Publication du document explicatif dans le journal *La Relève***

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif est distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le document explicatif (résumé) du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020 soit publié dans le journal *La Relève*, édition du 12 décembre 2017, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-539 Régie intermunicipale du Centre multisports régional
Budget 2018**

CONSIDÉRANT que le 19 octobre 2017, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation aux villes de Varennes et de Sainte-Julie et à la municipalité de Saint-Amable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes approuve le budget 2018 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 19 octobre 2017.

ADOPTÉE.

**2017-540 Régie intermunicipale de l'eau potable
Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable
Budget 2018**

ATTENDU que le 16 novembre 2017, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable, a adopté son budget pour l'exercice financier 2018 (résolution 17-4957);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable, montrant une dépense totale de 4 184 343 \$, dont un montant de 1 574 891 \$ est réservé à la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-541 Terres agricoles des Américains
Reconduction des baux**

CONSIDÉRANT que les baux pour la location des droits que la Ville de Varennes possède dans les parties de lots originaires 167, 168, 207 à 209, 213, 215 à 222, 226, 227, 321, 340, 351, 378, 388, 393 et 399 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes sont échus depuis le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que le Conseil opte pour la reconduction desdits baux;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le bail pour la location des terres agricoles entre la Ville de Varennes et les locataires ci-après, pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018, aux mêmes conditions que celles prévues au bail du 5 décembre 2002, à l'exception du terme, du prix qui sera de 150 \$ l'arpent, de la clause de résiliation ainsi que des dates de paiement qui seront, pour le premier versement de 50 % le 16 janvier 2018 et le deuxième versement le 1^{er} juin 2018, pour le solde.

NOM	LOTS	PRIX ANNUEL AVANT TAXES
Les Entreprises agricoles de Varennes inc.	167, 168, 221, 222 et 340 (212,36 arpents)	31 854 \$
M. Roland Beauchamp	208 (51,28 arpents)	7 692 \$
M ^{me} Cécile Beauchemin	209 (2), 227 (152,83 arpents)	22 924.50 \$
Ferme Promarc inc.	213 (60 arpents)	9 000 \$
M. Denis Bréard	226 (50,02 arpents)	7 503 \$
Les Fermes Wilfrid Larose inc.	207, 209 (1), 215, 216, 217, 218, 219, 220, 351, 378, 388, 393 et 399 (621,71 arpents)	93 256.50 \$
M. Alain Hébert	321 (12,60 arpents)	1 890 \$

ADOPTÉE.

**2017-542 Travaux d'entretien – Rivière-aux-Pins (branche 4)
Versement de quote-part**

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués sur la branche 4 de la Rivière-aux-Pins;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été payés en trop dans la partie II du budget de la MRC Marguerite-D'Youville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes demande à la MRC Marguerite-D'Youville de verser un montant de 14 004.24 \$ des quotes-parts accumulés payés en trop de la partie II du budget afin d'acquitter une partie de la facture émise suite aux travaux d'entretien sur la branche 4 de la Rivière-aux-Pins.

ADOPTÉE.

**2017-543 Appel d'offres – Services professionnels – Construction d'une rue industrielle
Annulation de l'appel d'offres**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les services professionnels pour la construction d'une rue industrielle;

CONSIDÉRANT que les critères publiés dans le devis d'appel d'offres n'étaient pas les critères approuvés par le conseil municipal par la résolution 2017-059 adoptée lors de la séance générale du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT que certaines modifications doivent être apportés à la description des travaux afin de clarifier ceux-ci et permettre une meilleure évaluation du travail à réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes annule l'appel d'offres pour les services professionnels pour la construction d'une rue industrielle, rejette en conséquence les offres reçues et autorise le Service du Génie à retourner en appel d'offres pour ce projet suite aux modifications à apporter au devis d'appel d'offres.

ADOPTÉE.

2017-544 Appels d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

ATTENDU QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE la Ville désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Ville participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Ville confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuaire et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Ville s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Destinataire du gaz produit à l'usine de biométhanisation
- Financement de la collecte de l'organibac
- Motif de rejet des soumissions des services professionnels pour la construction de la rue industrielle
- État déplorable de la rue Rioux
- Responsabilité du pont sur la rivière Saint-Charles de la route Marie-Victorin
- Remerciements sur le document d'information budgétaire
- Diffusion de la programmation hiver/printemps
- Mise à jour du site Internet et demande d'implantation d'un portail de discussion d'intérêt général
- Calendrier des collectes des matières résiduelles
- Sensibilisation quant à l'utilisation de l'organibac
- Organismes chargés de recueillir des commentaires pour l'amélioration des transports collectifs et demande de gratuité pour les 65 ans et plus en dehors des heures de pointe
- Plainte concernant la circulation de vélos sur les trottoirs de la rue Jules-Phaneuf
- Utilisation prévue du futur centre multifonctionnel
- Question quant à l'implantation d'un projet de marina sur le site des anciens ateliers municipaux
- Inexistence de site transitoire pour les matières destinées à la SÉMÉCS
- Alimentation en eau potable de certains chemins ruraux
- Félicitations pour le sentier de Noël
- Amélioration à apporter pour le marché de Noël
- Suggestion d'utiliser la Basilique Sainte-Anne pour le marché de Noël
- Demande de mention des séances publiques dans le calendrier du site Internet
- Détail des travaux supplémentaires à la phase 1 de la reconstruction du chemin de la Baronnie

- Impact des modifications provinciales sur le compte de taxe scolaire à Varennes

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 34.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA